

Colloque du 30/11/2011

Abus sexuels dans le sport.

Conclusions et synthèse

L'initiative des Communautés et du COIB est perçue par Karine Lalieux, présidente de la commission parlementaire sur les abus sexuels, comme une des toutes premières initiatives prise par un secteur dans le suivi des recommandations de la commission parlementaire.

Les intervenants du colloque prennent résolument l'option de privilégier l'éducation et la prévention de toute forme d'abus dans le sport. Ils n'oublient pas la nécessité d'agir pour la qualité de l'accueil qui est dû aux victimes et de mettre en chantier les initiatives qui doivent le rendre possible.

Dans ce contexte plusieurs recommandations résultent des échanges qui ont eu lieu au cours du colloque.

1. La création d'un point de contact central intersectoriel, dans chaque communauté, pour tous les cas de violence et d'abus sexuel est retenue. Il convient que ce point de contact soit coordonné avec le point de contact de première ligne de Child Focus, accessible à tous.
2. L'attestation de bonne vie et mœurs – modèle 2 - pour les entraîneurs et les membres de clubs qui entrent en contact avec les mineurs d'âge est une proposition qui pourrait être rapidement mise en œuvre pour le secteur professionnel. S'agissant des près de 200.000 bénévoles qui œuvrent dans le sport, son application semble moins évidente. Certains soulignent cependant que, dans ce cas, la signature d'une charte éthique par chaque entraîneur ou membre de club qui entre en contact avec les mineurs d'âge pourrait être un premier pas porteur de sens.
3. Inviter l'ensemble des fédérations sportives et des secteurs qui entrent en contact avec des mineurs d'âges à souscrire une charte générale telle que celle qui est en préparation chez Child Focus serait une initiative utile (comme l'a souligné une récente résolution du Parlement Flamand). Il est à noter que le monde du sport souscrit, très largement et de manière spécifique, à la Charte du Panathlon. Celle-ci met l'accent sur le rôle éducatif du sport et prend le risque d'abus en compte. Elle se nourrit des valeurs que le sport peut véhiculer.
4. Former les entraîneurs et les autres acteurs du sport à mieux appréhender et gérer les situations de violence et d'abus est important afin qu'ils puissent prévenir, détecter, rendre compte et encadrer d'éventuelles victimes.
5. Désigner des personnes de confiance dans les clubs et les former est capital. La question se pose toutefois de savoir si le niveau du club n'est pas trop local et s'il ne faut pas envisager que ces personnes se situent à un niveau plus large, pour autant qu'il soit facile d'accéder à elles.
6. Offrir un guide des bonnes pratiques, axé sur la prévention et la communication, est recommandé et prend place dans le contexte du management de l'intégrité (physique et psychique) des sportifs de tous âges que recommande le Professeur Yves Vanden Auweele.

7. Des campagnes de sensibilisation, adressées aux parents et aux responsables des clubs, sur les missions des entraîneurs et accompagnateurs seraient utiles.
8. Dans les pays scandinaves, les jeunes participent activement à la gestion des clubs et des fédérations. De cette façon, ils peuvent, entre autres, éviter que le silence n'occulte certaines déviances. Cette participation est-elle envisageable en Belgique et à quelles conditions ?

Comme précisé par plusieurs intervenants, des initiatives importantes ont été prise, face aux abus sexuels dans le sport, dans des pays proches comme la Grande Bretagne et les Pays-Bas. Elles se fondent sur une grande expertise et visent une approche globale de l'intégrité des jeunes qui nous sont confiés.

Nous devons, en synergie avec les autorités des Communautés, les fédérations et les ligues, en tirer le meilleur parti pour être acteurs de l'éducation, de la prévention, de l'accueil et de l'écoute des victimes.

Thierry Zintz,

30 novembre 2011.